

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2021 COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

L'an deux mil vingt et un le vingt-quatre août, le Conseil Municipal de la **Commune de MONTEAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe DAMBRINE, Maire.

Présents : PH. DAMBRINE, JE PIGACHE, CH. BAGLAND, E. BIZIEUX, O. MACIA, CH. PALCOWSKI, T. MORGAND, B. SALESSE, Mmes, M-H. HUON, B. VIGREUX.

Absents : D. LEVEAU, X. GRIGNON, H. VERON, Mme L. NADOU-CHAUSSEON, Cl. MARIE-JULIE.

Pouvoirs : X. GRIGNON à Ch. PALCOWSKI  
D. LEVEAU à Ch. BAGLAND  
Cl. MARIE-JULIE à Ph. DAMBRINE  
L. NADOU-CHAUSSEON à B. SALESSE  
H. VERON à E. BIZIEUX

**Début de séance à 18 h 30.**

### SEANCE

Secrétaire de Séance : Madame Marie-Hélène HUON.

<b>24/2021 – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AUPRES D'AGGLOPOLYS AU TITRE DU MAINTIEN DE COMMERCE</b>
---

Le Conseil Municipal a décidé :

D'approuver la création d'une alimentation générale multiservice.

D'autoriser M. le Maire à solliciter pour la création d'une alimentation générale multiservice comprenant boucherie-charcuterie-traiteur, dépôt de pain, pâtisserie, et divers services, l'octroi des subventions auprès des institutions s'y rapportant au titre du maintien de commerce.

D'autoriser M. le Maire à choisir le maître d'œuvre compte-tenu des délais restreints.

**Décision : Adopté par 14 voix Pour et 1 Abstention.**

<b>25/2021 – MODIFICATION DES STATUTS D'AGGLOPOLYS – RESTITUTION DE LA COMPETENCE « CREATION ET GESTION DE MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC ET DEFINITION DES OBLIGATIONS DE SERVICE PUBLIC Y AFFERENTES »</b>
---

Le Conseil Municipal a décidé :

D'approuver la restitution de la compétence suivante : **« création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes »** en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

D'approuver la modification des statuts de la communauté d'agglomération, conformément au projet de statuts joints en annexe de la présente délibération, supprimant ladite compétence.

D'autoriser le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération. Dire que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher, afin qu'il arrête au terme de cette consultation, les nouveaux statuts de la Communauté d'Agglomération de Blois.

**Décision : Adopté à l'unanimité.**

#### **26/2021 – RAPPORT D'ACTIVITE 2020 - AGGLOPOLYS**

Le Conseil Municipal a décidé de prendre acte de la transmission du rapport d'activité 2020 accompagné du compte administratif d'agglopolys et du rapport du CIAS visé à l'article L 5211-39 du CGCT et de ces communications faites en séance publique.

**Décision : Adopté à l'unanimité.**

#### **27/2021 – MODIFICATIONS DES MONTANTS DES LOYERS DES LOGEMENTS LOCATIFS**

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver les nouveaux tarifs des logements locatifs de la commune comme suit :

- 420 € pour le logement situé 48 Rue de la Vallée,
- 500 € pour le logement situé 2 Rue St Denis.

Ces nouveaux tarifs prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Décision : Adopté à l'unanimité.**

#### **28/2021 – DROIT DE PLACE TEMPORAIRE – FOOD-TRUCK**

Le Conseil Municipal a décidé de fixer le droit de place temporaire du Food Truck à 5 € par soirée y compris le branchement électrique à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

**Décision : Adopté par 9 voix Pour et 6 Contre.**

#### **29/2021 – CONVENTION POUR LA SURVEILLANCE ET LA GESTION DU VANNAGE SUR LE RUISSEAU DE MESLAND – SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA CISSE**

Le Conseil Municipal a décidé d'autoriser M. le Maire à signer la convention pour la surveillance et la gestion du vannage de Monteaux sur le ruisseau du Mesland.

**Décision : Adopté à l'unanimité.**

#### **30/2021 – DECISION MODIFICATIVE N°5 – REMBOURSEMENT RETENUE DE GARANTIE LOGEMENT LOCATIF**

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le transfert de la somme de 400 € effectué du chapitre 011 au chapitre 16 par l'intermédiaire des chapitres 023 et 021 en vue de rembourser la retenue de garantie d'un logement locatif.

**Décision : Adopté à l'unanimité.**

#### **31/2021 – DECISION MODIFICATIVE N°6 – PROJET D'OUVERTURE D'UNE ALIMENTATION GENERALE MULTISERVICE**

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver le transfert de la somme de 1 950 € effectué du chapitre 011 au chapitre 20 par l'intermédiaire des chapitres 023 et 021 en vue de la réalisation d'un projet

d'ouverture d'une alimentation générale multiservice. Pour cela, la commune doit effectuer une étude de marché et sélectionner un candidat.

**Décision : Adopté à l'unanimité.**

### 32/2021 – TARIFS DES CIMETIERES

Le Conseil Municipal a décidé de fixer les nouveaux tarifs comme suit :

INTITUTES	TARIFS EN EUROS
2/3 places Caveau En l'état	1 250,00 + Concession
4/6 places Caveau En l'état	1 750,00 + concession
Concession 15 ans	150,00
Concession 30 ans	220,00
Concession 50 ans	300,00
Concession Perpétuelle	Supprimée
Caveau provisoire	20 € par jour au-delà de 3 jours
Case 2 places Columbarium 30 ans	325,00
Case 4 places Columbarium 30 ans	650,00
Ouverture case Columbarium	Supprimée
Dispersion des cendres	Gratuit

**Décision : Adopté à l'unanimité.**

### 33/2021 – APPROBATION DU PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS (PPGDLSID) - AGGLOPOLYS

Le Conseil Municipal a décidé :

D'émettre un avis favorable au PPGDLSID, élaboré par la Commission Intercommunale de Coordination des Attributions et validé par la Conférence Intercommunale du Logement.  
D'autoriser le Président de la Communauté de communes ou son représentant à signer tout document concernant ce projet.

**Décision : Adopté à l'unanimité.**

### 34/2021 – CREATION DE DEUX POSTES (MAIRIE-APC)

Le Conseil Municipal a décidé d'approuver la création de deux postes d'adjoint administratif à temps non complet (15 heures APC) et (20 heures Mairie) à compter du 20 juillet 2021.

Remplace la délibération n°17-2021.

**Décision : Adopté par 14 voix Pour et 1 Abstention.**

**Fin de séance à 20 heures 50.**



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Ph. DAMBRINE